

ELECTIONS CANTONALES 2021: LES CONDITIONS D'AFFICHAGES SONT CONNUES

A l'approche des Elections cantonales du 7 mars 2021, la Ville de Martigny a retenu plusieurs emplacements pour la pose d'affiches politiques. Ces affichages ne concernent que l'élection au Grand Conseil (députation et suppléance).

COMMUNIQUÉ - 04.01.2021

Les formations politiques du District de Martigny présentant au moins une liste à l'élection au Grand Conseil du 7 mars prochain, ont la possibilité de poser des affiches électorales aux emplacements définis par la Ville de Martigny.

Dans l'optique de déterminer de manière précise l'affichage pour l'élection au Grand Conseil, la Ville de Martigny octroie un panneau par liste pour l'élection à la députation ainsi qu'un panneau par liste pour l'élection à la suppléance.

Pour disposer d'un emplacement, les formations politiques doivent s'annoncer à la Municipalité de Martigny, au plus tard d'ici au 25 janvier 2021.

Pour connaître toutes les directives relatives à la pose d'affiches électorales, il est utile de consulter [ce document](#).

Martigny, le 4 janvier 2021

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE